



Plusieur questions en fait

Par **opty**, le **22/10/2011 à 03:12**

Bonjour, tout d'abord j'espère que vous excuserez ma syntaxe et mon orthographe défailanternMa grand mère est décédée en février dernier, mon père son fils est décédé l'année précédente, elle avait deux enfant et mon père trois.rnElle a fait un [/contents/transmission/ds30-testament-mode-d-emploi.php3 testament] écrit de sa main, disant qu'elle donnait les 2/3 de ses biens a mon oncle.rnA l'heure actuelle, nous n'avons toujours pas perçu le moindre centime, le [/faq/4245-notaire-definition notaire] a déjà versé 100 000 euros à l'état en prévision des éventuel pénalité, il nous redemande présentement un accord pour verser de nouveau la même sommes pour les mêmes raisons est ce normal?rnSa maison n'étant toujours pas vendue, il nous dit que nous ne pouvons pas avoir d'[/faq/5486-arrhes-ou-acompte acompte]. Sachant que ce qu'il reste de ses comptes s'élève à plus de 300 000 euros est ce normale?(nous ne demandons que 10 000 euros)rnEst ce qu' un testament écrit de sa main (ma grand mère) daté du mois d'aout précédant sa mort est valable? sachant que cette dernière était atteinte d'une tumeur au cerveau diagnostiqué ce même mois, de plus est un seul notaire est en possession de ce testament et aucune référence avec témoin n'est mentionné .rnDe plus nous avons reçu un actif et un passif mais ce dernier est incomplet il manque des propriétés.rnEn fait j'ai un gros doute sur les intentions de mon oncle et du notaire, dans ce cas que dois je faire et combien de temps cela risque t il de prendre?rncordialement

Par **corimaa**, le **22/10/2011 à 11:36**

Bonjour, prenez votre propre notaire, vous en avez le droit, il se mettra en relation avec le notaire de votre grand mère et de votre oncle. Il saura poser les bonnes questions et avoir tous les documents